Assurons
un monde
plus ouvert

CNP assurances

Assistance santé

Je vis une période difficile ? Je recherche des conseils pour faire valoir mes droits ? De retour à domicile après une hospitalisation, j'ai besoin d'aide au quotidien ?

À tout moment, vous pouvez compter sur nos services d'assistance qui vous accompagnent et répondent à vos besoins.

Qu'est-ce que c'est ?

Des services d'assistance inclus dans votre contrat pour vous aider au quotidien dans de nombreuses situations :

À tout moment
Vous bénéficiez de conseils et d'information ainsi que d'un soutien psychologique par téléphone ou en face-à-face.

En cas d'hospitalisation, d'immobilisation imprévue, de séjour en maternité ou de traitement contre le cancer : de nombreux services d'assistance pour vous et vos proches (enfants, ascendants…) et des aides à domicile vous sont proposés (cf. tableau au verso).

Bon à savoir

Pour en savoir plus sur les conditions de mise en œuvre des prestations d'assistance, reportez-vous à la notice d'information disponible sur votre Espace personnel.

L'application des garanties varie en fonction de votre situation personnelle. Le nombre d'heures d'aide-ménagère, par exemple, dépend de la présence ou non d'un proche pour vous aider, de la surface habitable, etc. Le service attribué pourra donc être inférieur au plafond indiqué dans cette fiche ou dans la notice d'information.

Comment ça marche ?

1

Pour bénéficier des services d'assistance, vous pouvez contacter Inter Mutuelle Assistance, **24h/24 et 7J/7** au N°Cristal 09 69 363 765
APPEL NON SURTAXE

2

Lors de l'appel, votre numéro d'assuré, nom et prénom vous seront demandés.

3

Vous obtiendrez un numéro de dossier indispensable pour la prise en charge des interventions.

Vos services d'assistance

	À tout moment	Hospitalisation imprévue et immobilisation imprévue [1]	Chirurgie ambulatoire sans immobilisation [2]	Chirurgie ambulatoire avec immobilisation [3]	Séjour en maternité [4]	Traitement lié aux cancers (chimio...)
Conseils et écoute	Des réponses à vos questions 24h/24 et 7j/7					
Soutien psychologique	Un psychologue clinicien peut vous accompagner en cas de coup dur [5]					
Informations	Informations juridiques liées à la famille, la santé, le droit du travail, la retraite, la perte d'autonomie, la succession, la fiscalité, l'administration, la justice, la vie pratique...					
Aides pour faciliter le quotidien						
Garde d'enfants		■	■	■	■	■
Trajet enfants domicile - école		■	■	■	■	■
Aide-ménagère		■		■	■	■
Prise en charge des ascendants		■			■	■
Déplacement d'un proche pour garde d'enfant		■	■	■	■	■
Transport à l'hôpital			■	■		
Livraison de courses à domicile		■		■		

1. Hospitalisation imprévue ou immobilisation imprévue de plus de 5 jours.
2. De l'assuré ou de son conjoint
3. En cas d'immobilisation à domicile d'au moins 5 jours.
4. En cas de séjour en maternité supérieur à 5 jours ou en cas de naissance multiple.
5. Jusqu'à 5 entretiens téléphoniques, complétés si nécessaire de 3 entretiens en face à face.

Les conditions et modalités d'application des garanties d'assistance sont détaillées dans la notice d'information. Les garanties d'assistance sont assurées par IMA Assurances, société anonyme au capital de 157 000 000 euros, entreprise régie par le Code des assurances, dont le siège social est situé 118 avenue de Paris - CS 40 000 - 79 033 Niort CEDEX 9, immatriculée au RCS de Niort : 481.511.632.

CNP Assurances Protection Sociale - Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 293 461 890 euros entièrement libéré. Entreprise régie par le Code des assurances - Siège social : 1-11 rue Brillat-Savarin – 75013 Paris - 905 054 128 RCS PARIS

CNP 143 – 03/2025